

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

02.473 n Iv.pa. Hegetschweiler. La commission met en consultation un avant-projet destiné à promouvoir les mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment

Le projet prévoit une affectation partielle de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles à l'assainissement des bâtiments résidentiels et des immeubles de service. Par ailleurs, les bailleurs pourraient se faire exempter de la taxe sur le CO₂; ils ne seraient pas tenus de restituer à leurs locataires les montants économisés, pour autant que leurs investissements permettent une diminution des émissions en CO₂ et qu'ils n'aient pas été répercutés sur les loyers.

Date limite: 10 mars 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

www.parlament.ch/d/dokumentation/ed-berichte-parl-org/ed-pa-berichte-parlament-vernehmlassungen/seiten/index.aspx

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

15 janvier 2008

Chancellerie fédérale